N° 143 — 21e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Dimanche 23 Mai 1909

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 2, près la place de Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 38. (Téléphone 1070)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux 60, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1070
A LILLE : N° 97

Un Drame à Lille : un Chiffonnier tue sa Voisine

OPINIONS

ILS N'EN MANGENT PAS !

Certains socialistes, en la circonstance la majorité des unifiés, ne *mangent pas du curé*. Ils laissent ce plat aux autres. Leur estomac est si délicat qu'ils ne pourraient point s'accommoder de cette nourriture.

L'affirmation a été portée à la tribune de la Chambre avec une brutale netteté par le nouveau député d'Uzès, Compère-Morel. La groupe socialiste ne lui a pas ménagé sée applaudissements.

Les catholiques sont maintenant fixés. S'il y eut des persécuteurs dans l'enceinte du Palais-Bourbon, il ne faut point aller les chercher sur les bancs de l'extrême gauche. Ils sont ailleurs. Si les événements s'y prêtent, les mains vengeresses de la réaction pourront frapper les socialistes républicains et les radicaux. Ceux-là seule ont *mangé du curé*.

Les socialistes unifiés essaient d'exploiter une psychologie bien connue.

Les mesures de rigueur contre une catégorie de citoyens soulèvent des rancunes que le temps n'arrive pas toujours à apaiser. Les hommes de la Convention qui échappèrent aux orages de la Révolution firent le triste expérience. La Restauration ne fut pas tendre pour les régicides. Quand la perspective a dégagé les lignes principales d'une bataille, la pose humiliée et terrorisée du vaincu apparaît seule avec le geste insolent et brutal du vainqueur. La foule ne se rend pas compte des attitudes et des gestes antérieurs qui ont provoqué la scène finale. Sa sympathie va au malheur. « C'est être innocent que d'être malheureux », a dit La Fontaine.

De là à rejeter sur des adversaires toute la responsabilité d'une lutte aussi juste, aussi fertile, aussi libératrice, aussi créatrice de liberté soit-elle, il n'y a souvent qu'un pas. L'habileté des partis n'hésite pas à le faire. Ce qui prouve que toute les moyens sont bons en politique, et que, dans ce domaine, la ligne de séparation entre l'honnête et le malhonnête est si floue, si vague, qu'on la perd trop souvent de vue.

Mais néanmoins il en est de révoltants, parce qu'ils dénotent un manque de pudeur absolu en même temps qu'un mépris complet des personnes auxquelles ces manœuvres s'adressent comme des pièges grossiers.

Je ne crois pas que la nouvelle attitude de certains socialistes puisse donner le change à personne. Les événements sont trop près pour qu'ils soient sortis des mémoires. Nul parti n'apporta dans la lutte contre le cléricalisme plus d'ardeur et plus de ténacité que le parti socialiste. Les conservateurs ne sauraient l'oublier. Ils peuvent, s'ils le veulent, le suivre aux urnes électorales, mais leur attitude envers lui sera le résultat d'une manœuvre politique et non un acte de gratitude.

C'est de ce parti, c'est-à-dire des hommes qui sont aujourd'hui les colonnes du parti socialiste unifié, que vinrent les propositions les plus draconiennes contre l'Eglise et ses fidèles. Ils se firent dans la cuisine qui ils reprochent aux autres une spécialité qui les place parmi les cordons bleus les mieux réputés. L'odieux souvent le disputait au grotesque.

Tout le monde se souvient des interventions nombreuses de Dejeante. Les curés, il les mettait à toutes les sauces, sauces des interpellations, des questions des examens ordinaires de projets de loi, des discussions budgétaires... proposition de démolition de la chapelle expiatoire et de descente de la croix du Panthéon.... aumôniers, moines, évêques, cardinaux, pape, frères, sœurs, tous passèrent dans son assiette et furent piqués par sa fourchette.

La discussion de la loi sur la séparation mit leur appétit en éveil. Une fois la table servie, ils s'installèrent autour avec fracas, ouvrant des yeux étincelants à chacun des plats, et criant aussi fort que leur bouche pleine le leur permettait dès que le maître d'hôtel — le gouvernement et la commission en la circonstance — menaçait de desservir. Dejeante et Allard étaient leurs porte-parole.

Le gouvernement et la commission se proposaient de supprimer de leur festin de Balthazar les biens des menses, les églises, quelques petites pensions pour les curés ayant soixante ans d'âge et trente ans de service, des retraites de pitance pour ceux qui n'avaient encore ni cet âge respectable ni ce long exercice. Il fallait entendre ces grogneries de colères. Les biens des menses : Allard les voulait tout de suite. Il est vrai que la maladresse du clergé aboutit à ses mêmes résultats. Pour approuver Allard il ne rencontra, à la Chambre, 48 députés seulement, mais sur ces 48 il y eut 28 socialistes ! vous les retrouverez presque tous dans le groupe unifié d'aujourd'hui. Ceux qui ne mangent pas du curé.

L'usage des églises même fut pas aux disputé au clergé. Tout le monde se rendait compte que ces édifices ayant été construits pour la célébration du culte pouvaient difficilement recevoir une autre destination. Peu importe. Les églises devaient être immédiatement désaffectées et de plein droit. Un amendement Allard en ce sens réunit 97 voix dont 29 socialistes. Si on avait écouté Allard le culte aurait été célébré en pleins champs.

Les persécutions catholiques avaient donné naissance à l'école buissonnière. La rage anticléricale des unifiés aurait voulu créer le culte buissonnier.

Puis ce fut au tour des pensions et des indemnités. Le gouvernement, la commission et la Chambre ne voulaient point jeter dans la misère, et cela du jour au lendemain, des prêtres qui étaient entrés dans le service du culte sous le régime concordataire. Il y avait là une simple question de justice et d'humanité. Les socialistes, qui ne *mangent point du curé*, en jugèrent autrement. Allard proposa la suppression de toute pension ou indemnité... Et en quels termes... Ecoutez : « Ce sont des prêtres en pleine force de l'âge... Vous savez tous que, les fonctions épiscopales et sacerdotales ne sont pas précisément fatigantes, elles sont au contraire de celles qui conservent son homme. Tous les prêtres jouissent plutôt d'une santé florissante. Leur métier n'est pas de ceux qui épuisent. S'il avait été question de donner des prêtres infirmes, très vieux et *offrants le dolisme*... » Dans l'enthousiasme, les sacrificateurs ornaient de fleurs leurs victimes. Allard et ses amis sont insensibles à cette poésie.

Mais voici qui est encore plus significatif. Les socialistes, qui ne *mangent* ont du curé s'en prirent aux fêtes chrétiennes, dont ils demandèrent la suppression absolue. La Noël, Pâques, l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint : tout cela devait disparaître du calendrier comme de nos mœurs. Il y avait là une provocation odieuse, parce qu'elle froissait les consciences catholiques jusque dans leurs fibres les plus profondes, et d'ailleurs bien inutile, car on ne supprime pas d'un trait de plume des mœurs bientôt vingt fois séculaires. Le temps seul peut modifier ce que le temps a fait. C'est là une vérité sociale qui n'est plus contestée. La proposition Allard réunit 56 voix. Il se trouva parmi elles 26 voix socialistes.

Certains de nos collègues socialistes peuvent aujourd'hui, s'il leur plaît, composer autrement leur visage. Ils peuvent déjà, sous le portique des églises, se donner cet air de religieuse et onctueuse béatitude que contère le frottement des saintes huiles ; il suffire d'une violente contraction des muscles du visage pour faire tomber tout ce fard emprunté. Ils apparaîtront dans leurs traits naturels de tarouches *mangeurs de curés*. Leur geste, provoqué par le mesquin intérêt électoral d'un jour, loin de se fixer en beauté, se résoudre en ridicule.

Sachons être dignes de nous et de notre passé. Ne renions rien de notre œuvre laïque.

M. DEVÈZE,
Député du Gard.

La Politique

La sagesse vient un peu tard aux catholiques. Pendant des années aveugles par leur orgueil et encouragés par la tolérance républicaine, ils ont cru pouvoir agiter le pays, défier la démocratie, attaquer et calomnier nos institutions, en s'imaginant que nous n'oserions jamais briser le Concordat, cette œuvre malheureuse de Napoléon.

On connaît la suite. On sait comment la folle intervention romaine dans nos affaires extérieures et intérieures amena le Parlement français à dissoudre la congrégation congréganiste et à prononcer la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Depuis lors, toutes les excitations cléricales ne sont heurtées à l'insurmontable indifférence de la nation pour les questions religieuses, ce qui a démontré aux moins renseignés qu'il n'y avait désormais aucune possibilité de soulever notre pays pour des intérêts confessionnels.

Aujourd'hui, les hommes sages de l'Eglise, en présence de la ruine catholique, en face de la pénurie des ressources mises à la disposition du clergé, effrayés qu'ils sont aussi par l'insuffisance constatée du recrutement des jeunes prêtres, enseignent avec fermeté une situation créée par les foudres de Rome, par l'intransigeance du Pape, et surtout par les mandes de la détente allemande, et puissante au Vatican.

L'évêque de Nice, M. Chapon, adresse à son clergé, aussi aux fidèles de son diocèse, une lettre pastorale où il blâme les violences, les provocations, les attaques inconsidérées contre les hommes et les institutions.

« C'est que en effet, dit-il, parmi nos adversaires, il en est de plus d'une sorte et nous devons nous garder, en les appréciant, de ces jugements simplistes qui, étant donnée la complexité des hommes et des circonstances, sont presque toujours faux et exagérés. »

M. Chapon n'est pas tendre, non plus, pour les catholiques, dont il relève les fautes dans les termes suivants, que je me garderai de commenter :

« Ne commettons en rien responsables des préjugés et des passions qui nous opprment ? Qu'avons-nous fait pour les éclairer et les apaiser ? N'avons-nous rien fait pour les exciter ? Ne commes-nous pas de ceux qui, possédant la fortune le nom, l'influence, ont méconnu et déserté leur mission sociale en se renfermant exclusivement dans le cercle étroit des intérêts privés ou familiaux — sans un regard pour les petits et les humbles ? »

Voilà qui est bien dit ! Maintenant, comme conclusion, j'ajouterai que les républicains radicaux peuvent faire leur profit de ces paroles, en se souvenant qu'ils, ne veulent pas être débordés par la démagogie ils ne doivent pas abandonner méconnaître au désertée leur mission sociale.

Henry JAGOT.

FÉMINISME

UN GROS SUCCÈS

La Vente de Charité organisée par l'Œuvre des Mères Abandonnées a été fructueuse. Nous ne saurions remercier trop chaleureusement les personne qui, par leurs dons et leurs concours, ont participé à cet heureux résultat, ainsi que les aimables visiteurs et visiteuses qui, durant les trois jours de cette petite fête, n'ont cessé de témoigner leur sympathie et de prodiguer de précieux encouragements aux membres du Comité.

Le local trois fois plus vaste ne l'est pas été trop pour recevoir toutes les personnes qui en sont présentées.

Les objets donnés par des amis de l'œuvre et faits dans les sections ont été fort bien placés et grâce à un grand élan, les pauvres mères délaissées seront moins malheureuses ; je dis moins malheureuses, car aucune œuvre, si prospère soit-elle, ne peut donner le bonheur intime, l'aisance due au travail du père de famille.

Nous atténuons la pénible situation de la mère et des pauvres petits, mais ils restent les déshérités, sachant qu'ils ont de par le monde, le protecteur naturel dont ils devraient tenir leur subsistance et qui a oublié ses devoirs et *reniés* ses obligations légales.

Dans les salons luxueux, que nous avions obtenus généreusement, salons ornés de jolis comptoirs, la tristesse m'envahissait en pensant à ces mères pour qui nous étions la, vendeuses et solliciteuses, parce que nous savions ce cruel enfer de la vie, l'abandon, le misère, la tentation aussi.

Le monde ignore trop les réalités de la vie des humbles, leurs luttes, leurs douleurs, mais pour intéresser les privilégiés du sort, il faut voiler les le bleuir trop crus atténuer les vérités poignantes, tasser le sourire sur les jolies lèvres, la joie dans le regard et se faire seulement l'intermédiaire de ceux qui ne peuvent ou ne veulent s'attreter au problème jusqu'ici insoluble des misères de notre race, tout en ne demandant pas mieux que d'aider les malheureux.

L'hiver prochain, nous donnerons plus le gement vêtements et chaussures. Nos souvenirs nous soulagerons mieux nos protégés, mais nous espérons voir l'œuvre s'étendre et s'affirmer dans l'avenir comme une des plus importantes parmi toutes celles qui existent. Nous espérons qu'elle aura une heureuse influence sur les réformes, de plus en plus urgentes, de nos lois et de nos mœurs.

Partout s'élèvent, comme de bonnes et saines plantes, des sociétés de lutte contre les abus, qui convergent vers la même but, la guerre incessante aux fléaux de notre époque : l'alcoolisme, la démoralisation, le soit immodérée du plaisir, la mépris du travail, l'affolement du luxe et de la grande vie.

Nous sentons la danger de cet incessant appel vers l'existence des grands, de ce besoin immodéré de briller, de vivre à la course les fluctuations de la mode et en, au détriment du bien collectif, de l'existence normale.

Le remède à bien des maux serait dans les relations de ceux qui possèdent avec ceux qui n'ont rien, dans le développement de nos meilleurs sentiments par la pratique des œuvres de relèvement et surtout dans l'étude du problème social et dans le bien fait pour le bien sans petitesse, ni désir de récompense.

L'œuvre, je l'espère, est viable à présent, elle ne l'oublions pas, ce qui cause du progrès : persévère, le mouvement, l'action sont les lois universelles, aussi nous prions tous ceux et toutes celles qui ont bien voulu donner des preuves de leur sympathie à l'œuvre de continuer à s'y intéresser.

Nous avons eu ce gros succès, nous en rêvons déjà un plus grand dans l'avenir.

La nombre de nos protégés augmenta chaque mois, et peut-être que parmi les enfants échappée, grâce à nous, aux dangers de la rue, il en formera des hommes et des femmes, développée par l'instruction et lacta à acquérir aujourd'hui, qui comprendront notre conception du féminisme et qui, à leur tour, tâcheront pour obtenir des lois plus justes et qui travailleront à la progression de l'œuvre qui les a soutenus.

Paul GRENDEL.

L'INCIDENT DE CASABLANCA

devant le tribunal d'arbitrage

La Haye, 22 mai

C'est aujourd'hui que le tribunal d'arbitrage de La Haye doit rendre sa sentence dans l'affaire des déserteurs de Casablanca, qui intéresse la France et l'Allemagne.

On sait qu'en exécution du protocole signé à Berlin le 10 novembre 1908, l'Allemagne et la France ont chosé des arbitres pour juger du différend survenu entre les deux puissances, à l'occasion de l'affaire des déserteurs de Casablanca.

Le tribunal arbitral, constitué à cet effet, conformément aux principes de la « convention pour le règlement des conflits internationaux », avait été formé de la façon suivante :

Deux arbitres furent choisis par la France sur la liste des membres de la « cour de La Haye » :

M. Louis Renault, membre de l'Institut, et Sir Edward Fry, membre du conseil privé d'Angleterre.

Deux autres arbitres furent désignés par l'Allemagne :

M. le conseiller Krieg et M. Geiler Fédinate, député au Parlement Hallen.

Ces quatre arbitres firent entre, comme surarbitre ou président du tribunal de M. l'Amiral de Hammerstein, gouverneur de la province d'Upsal, membre comme eux de la cour de La Haye.

On se rappelle ce que fut l'incident de Casablanca.

Le 25 septembre 1908, à une heure de l'après-midi, six déserteurs de la légion étrangère, vêtus en civil, accompagnés de M. Just, employé du consulat d'Allemagne, et d'un mokhazni du même consulat, se présentèrent sur le mole du port de Casablanca. Ils avaient l'intention de monter dans une barque qui devait les conduire sur un vapeur mouillé au large, le « Cintra », en partance pour Hambourg. Ils furent aperçus par des gendarmes français qui les arrêtèrent, malgré les protestations de M. Just, et qui appréhendèrent aussi le mokhazni.

Dès qu'il eut connaissance de cette affaire, le consul d'Allemagne adressa des protestations au consul de France et demanda la mise en liberté du mokhazni indûment consignéé. Celui-ci fut immédiatement relâché; mais les déserteurs restèrent en prison. On reconnut par la suite que sur ces déserteurs trois seulement étaient d'origine allemande et les trois autres d'origine soit autrichienne, soit russe soit suisse.

Le gouvernement français prescrivit une nouvelle enquête, qui fut faite par M. Dordé, commissaire de police française à Casablanca. Cette enquête, commencée le 1er octobre, fut achevée le 17, et le 30 le rapport Dordé parvint à Paris. Il fut communiqué le 6 novembre à l'Allemagne.

Le rapport allemand fut communiqué par le prince de Radolin à M. Pichon le 1er novembre. L'examen du rapport du commissaire de police Dordé fait par conséquent la chancellerie allemande qui a actuellement entre les mains deux rapports, l'un français et l'autre allemand, tellement différents qu'un tribunal arbitral devait examiner l'affaire dans son intégrale, c'est-à-dire non seulement la question de droit, mais aussi la question de fait.

L'incident avait soulevé dès le début des polémiques très violentes entre les journaux français et allemands. Les premiers démentaient un conseil allemand à Casablanca le droit d'accueillir les déserteurs de la légion étrangère et de favoriser leur fuite; les seconds posaient la question de savoir si les autorités françaises avaient elles le droit de s'emparer des déserteurs accompagnés par les fonctionnaires allemands.

La « Gazette de Cologne » déclarait que les explications auxquelles la presse française faisait allusion avaient été signées avec le Maroc et non avec la France.

La question de la légion étrangère fut ardemment discutée. Malgré les conditions spéciales de son recrutement, l'opinion française affirmait qu'elle était partie intégrante de notre armée et que toute initiative telle par des étrangers, lorsque nous avons en vue de faciliter et de provoquer la désertion dans ses rangs devait être considérée comme une atteinte à la souveraineté de l'Etat français.

Après des vives polémiques qui durèrent plusieurs semaines, et qui parurent compromettre les bonnes relations entre les deux pays, les deux gouvernements finirent par se mettre d'accord pour recourir à la cour de l'arbitrage.

LES PROGRES DU NORD et l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING répondent gratuitement par la voie du journal à toute demande de renseignements concernant les abonnés de province.

L'AFFAIRE DE CORRUPTION

De nouvelles plaintes parviennent au parquet de la Seine. - Une confusion de noms. Comment le capitaine Marix obtint le grade de capitaine.

Interoleiv d'une victime

Paris, 22 mai.

Les plaintes contre l'agence Marix, Serès et Cie affluent au parquet de la Seine ou un cabinet du juge d'instruction, M. André. Parmi les dernières reçues, il faut signaler celle de Mme Constantin Bonnefin, une jeune femme d'origine anglaise, qui aurait été dépouillée d'une somme de 3 000 fr., ses dernières ressources.

« Elle a fait la confidente de son malheur au « Petit Parisien », si a raconté comment elle avait eu la mauvaise chance de tomber entre les mains de ces aigrefins :

Au mois d'avril de l'année dernière, dit-elle, une dame L... qui s'occupe d'affaires matrimoniales mit en rapport avec un monsieur qu'elle me dit être M. X..., chanteur à l'Opéra aux appointements de 6 000 francs par an. Ce monsieur m'expliqua que la somme Raoul Duffy, qui paraît actuellement une complication, était un 2e exemplaire analogue à celle dont je fus victime. Mais il se trouvait que ne pouvais pas dépenser que X... et Duffy étaient un seul et même personnage ayant en maintes fois maille à partir avec la justice Raoul Duffy — sans que je me doutasse alors de son honnêteté — me présenta dans certaine mêlée comme une Américaine très riche avec laquelle il était sur le point de se marier.

Ces présentations lui servaient à me soutirer de l'argent. Je dus remettre à Duffy et aux gens qui gravitaient autour de lui et qui avaient réussi à se glisser chez eux, toutes les sommes que je possédais. Quand je fus totalement dépouillée, en février dernier, ces filous me jouèrent tout simplement à la partie en organisant une mise en scène théâtrale. La femme de l'un d'eux me fit, en effet, une terrible scène de jalousie au cours de laquelle elle essaya avec l'aide d'une de ses filles de me crever les yeux. C'est dans cet endroitque je m'en jouai à terre, à la rue, sans la moindre ressource.

Mme Bonnefin, qui, au cours de ses relations avec Duffy, l'occasion de voir souvent le capitaine Marix, et un jour elle vit remettre à ce dernier une somme de 1 000 francs comme rémunération des démarches que l'officier devait entreprendre pour obtenir une réduction de peine.

M. Serres n'est pas M. Serès

Une confusion de nom s'est produite dans l'affaire Marix : pour quelques-uns M. Serres, qui fut à Amiens l'Alexandre d'Eté, et M. Serès, aujourd'hui sous les verrous, seraient la même personne. Il n'en est pas ainsi : ce sont deux personnes distinctes et M. Jean Serres a fait à ce sujet les déclarations suivantes :

Je connaissais depuis quelque temps le capitaine Marix lorsque j'allai à Amiens pour voir si je pouvais y installer des jeux à l'occasion de la position. Car ma profession, c'est d'organiser les jeux dans les casinos, plages ou villes d'eaux.

Je trouvai à Amiens le casino installé dans l'exposition, et qui fonctionnait, puis, hors l'exposition, le Kursaal où l'on jouait également. M. Marix était en était directeur. Je fus mis alors en rapport avec M. Lacombe, directeur du Pavillon-Bleu, et dont que vous avez raconté, je montrai auprès de son établissement l'Alcazar d'Eté.

Nous avons traité avant la fin de l'exposition, et je requisitai alors en compagnie de M. Marix, avec qui je cohabitais à Amiens, M. Vaillant, aussi M. Vaillant, de partir à Paris pour obtenir du directeur de son établissement la permission de Cirque Gil Seres. C'est là que je connaissais Marix de ce connaissance.

Il est inexact qu'en 1908 on m'ait demandé des renseignements sur le capitaine Marix. Je ne le connais pas. L'autorisation n'était pas nécessaire, car un certain [illegible] à son repos et qu'il [illegible] Marix, avec qui je cohabitais à Amiens, et